

[Texte]

whether or not the issues involved, or the material which has been presented to the court, is such that it requires further oral elucidation.

So we are making provision, in those cases in which the court is satisfied, that they would indeed have the oral opportunity of coming forward or being represented by counsel before the court to argue further the application for leave to appeal.

There is one other thing I have here, and I have asked to have copies for the committee members. I thought I would get statistical information with respect to number of... I have it in both official languages. I turn these over to you, Mr. Chairman, to be distributed among members of the committee. These are statistics that have been prepared by the Department of Justice for members of the committee with respect to applications for leave to appeal to the Supreme Court of Canada. They might be of assistance to members.

• 1600

Mr. Robinson: Mr. Chairman, does the Minister also have copies of the Thomson report available for the committee?

Mr. Hnatyshyn: For those members who are present here, I would like a copy. At great inconvenience and expense I am prepared to—

Mr. Kaplan: We were unable to get one from my office from the Canadian Bar Association this morning. Maybe you will be able to—

Mr. Robinson: We tried the same thing.

Mr. Kaplan: I wish you luck. If you can get a copy, I would like one.

Mr. Hnatyshyn: I guess I am an honorary president. There are two benefits: one is that you get these documents and the second is that you do not have to pay your fee. I consider it a win-win situation, as we say.

The Chairman: Thank you very much, Mr. Minister.

Mr. Hnatyshyn: I am sorry, I will get one for you.

The Chairman: Before going to questions, may I ask the Minister whether you are operating under any time constraints that will matter to the committee?

Mr. Hnatyshyn: I am happy to stay here to answer questions.

The Chairman: Okay, you are at our disposal.

Mr. Hnatyshyn: I have a meeting after 5 p.m., but I think it gives us a full hour.

Mr. Kaplan: I want to say at the outset that one of the strong possibilities as far as I am concerned is that we may

[Traduction]

en jeu ou si les documents présentés à la cour justifient la tenue d'une audience pour décider du bien-fondé d'un appel.

Dans les cas où la cour croit qu'il y a lieu de permettre une audience, nous avons prévu que l'appelant ou son représentant se présente devant la cour pour plaider sa demande d'autorisation d'appel.

J'ai ici un autre document et j'ai demandé qu'on en fasse des copies à l'intention des membres du Comité. J'ai pensé vous apporter des données statistiques sur le nombre de... J'ai ce document dans les deux langues officielles. Je vous les remets, monsieur le président, afin que vous les fassiez distribuer aux membres du Comité. Il s'agit de statistiques du ministère de la Justice, destinées aux membres du Comité, et concernant les demandes d'autorisation d'interjeter appel auprès de la Cour suprême du Canada. Ces chiffres pourraient être de quelque utilité aux députés.

M. Robinson: Monsieur le président, le ministre aurait-il également des exemplaires du rapport Thomson pour le Comité?

M. Hnatyshyn: J'aimerais bien effectivement pouvoir en fournir un exemplaire aux députés présents. En dépit de tout le dérangement et de la dépense que cela va m'occasionner, je suis prêt... .

M. Kaplan: Mon bureau, ce matin, n'a même pas pu en obtenir un de l'Association du barreau canadien. Vous serez peut-être capable, vous... .

M. Robinson: Nous n'avons pas été plus chanceux.

M. Kaplan: Je vous souhaite bonne chance. Si vous arrivez à en avoir un exemplaire, en tout cas, j'aimerais bien en avoir un.

M. Hnatyshyn: Je pense que cela vient du fait que je suis président honoraire. Cela a deux avantages: d'une part, on vous fait parvenir ce genre de publications, et deuxièmement, vous n'avez pas besoin de payer de cotisation. On gagne sur tous les tableaux.

Le président: Merci beaucoup, monsieur le ministre.

M. Hnatyshyn: Je vous prie donc de m'en excuser, et j'essaierai d'obtenir un exemplaire pour vous.

Le président: Avant de passer à la période des questions, est-ce que je peux demander au ministre s'il a quelques contraintes de temps à respecter, et qui pourraient avoir quelques conséquences sur le déroulement de nos travaux?

M. Hnatyshyn: Je reste à votre disposition pour répondre aux questions.

Le président: Très bien, vous êtes là pour nous.

M. Hnatyshyn: J'ai une réunion à 17 heures, mais cela nous donne quand même une heure complète.

M. Kaplan: J'aimerais dire tout de suite qu'il y a de fortes possibilités, en tout cas, c'est ce que je pense, que